

Compte rendu du Comité Syndical du 14 décembre 2009 à la salle des fêtes de Saint-Désir.

Date de convocation : 25/11/2009

Date d'affichage : 21/12/2009

Date de séance : 14/12/2009

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 31

Procuration : 0

L'an deux mil neuf, le quatorze décembre 2009 à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte du bassin versant de la Touques, s'est réuni à la salle des fêtes de St Désir, sur la convocation de son Président, Monsieur Serge SAINT. Le quorum a été atteint (présents : 31; absents : 13), conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Messieurs Laurent PICQUE, Georges PIEL, Gérard BEAUDOIN, Alain MIGNOT, Gilbert GODEREAUX, Philippe HIEAUX, Gilbert GRIEU, Jean-Louis SENEZE, Jean-Claude POIRIER et Bernard LEGERRIEZ, Jean-Pierre CAPTON, Xavier DUPREZ, François PEDRONO, Guillaume CAPARD, Michel LEBEY, David POTTIER, Bruno VAY représenté par Alexandre LAFFARGUE, Serge SAINT, Michel PAIN représenté par Pierre MIALON, Roger LEPAGE représenté par Marc AUNAY, Alain DUTOT, Raymond GERET, Alain COSTE, Yohann PROFICHET, Philippe LEDRU représenté par Evelyne COLLIN, Christophe BIGNON, Gérard PAUGE, Guy WILLOT, Dominique LAIGRE.

Mesdames Brigitte HAMELIN, Marie-Paule DANGY-CAYE, Françoise DENIS.

Mme MAHE, Trésorerie de Lisieux, MM Nicolas ROUSSEL et François ROLAND, Agence de l'Eau Seine Normandie, M. CHAUVEAU, propriétaire exploitant sur les parcelles du projet de Renaturation de la Courtonne, Mlle DECLEVE, Mlle MORIN, M. CHAMBOEUF et M. CHEVALIER étaient également présents à la réunion.

Absents : Messieurs Jean-Claude GRAVEZ, Michel EGAUT, Philippe BAEYAERT, Philippe AUGIER, Gérard VAUCLIN, Michel CHEVALIER, Hubert COURSEAUX, Pierre CARREL, Jacques FERREY, Bernard CHAMPION.

Mesdames Françoise DEREUDER, Régine CURZYDLO, Colette NOUVEL-ROUSSELOT.

Mlle DECLEVE est nommée secrétaire de séance.

Le Président, M. SAINT, débute le Comité Syndical en présentant Mme MAHE de la Trésorerie de Lisieux, venue pour connaître et participer au débat d'orientation budgétaire, obligatoire pour les Collectivités dont l'une des Commune ou Communauté de communes adhérente est composée de plus de

3500 habitants. Il indique également que MM ROUSSEL et ROLAND de l'Agence de l'eau sont présents pour répondre à l'ensemble des questions sur le Contrat Calonne, faisant partie de l'ordre du jour.

Il rappelle que l'ordre du jour est assez conséquent, ce qui est justifié par le fait qu'il n'y a que 3 ou 4 Comités Syndicaux par an. LE Bureau, quant à lui, se réunit une fois par mois pour traiter de tous les sujets au fur et à mesure.

Il se dit satisfait du bilan de l'année 2009 puisque l'ensemble des programmes a fait l'objet d'études, qui se concrétiseront en 2010, et ce, jusqu'en 2012, avec des travaux de restauration et entretien. Il anticipe en indiquant que le budget devrait être sensiblement identique au budget de l'année 2009 pour les travaux de restauration mais pas pour le budget de fonctionnement « Voies et réseaux » pour l'Entretien Intramuros villes notamment.

Après cette introduction, M. SAINT poursuit la réunion en présentant l'ordre du jour. Il indique que deux décisions modificatives ont été proposées afin de rééquilibrer les dépenses en fonctionnement et en investissement. Elles sont acceptées à l'unanimité pour être ajoutées à l'ordre du jour.

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 22 JUIN 2009 A St DESIR.

Le Président demande si les membres du Comité ont des remarques sur ce compte-rendu. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

II) VOLET COMMUNICATION

M. SAINT laisse la parole à Mlle DECLEVE qui présente le bilan de l'année 2009 concernant le volet Communication. Elle indique que plusieurs supports ont été diffusés. Tout d'abord, les bulletins d'informations :

- le premier numéro paru en avril 2009, qui établissait une présentation du Syndicat : équipe, missions, territoire, objet... et présentait le programme de travaux prévu,
- le second numéro paru en octobre 2009, présente l'avancement des programmes et regroupe des articles destinés au Grand Public, notamment l'article réglementaire et celui sur les espèces végétales invasives.

Ce second numéro est un regroupement des articles appréciés par les Elus, suite à un sondage lancé cet été pendant 6 semaines, portant sur le premier bulletin d'informations.

Mlle DECLEVE poursuit en indiquant que les deux bulletins sont téléchargeables sur le site internet à la rubrique de téléchargement. Le site connaît un vif succès depuis sa diffusion en mars 2009, avec un nombre croissant de visiteurs depuis cette date (1600 visiteurs comptabilisés entre mars et décembre !) avec pour les sujets les plus consultés : les fiches techniques, la galerie photos, les actualités. A ce titre, Mlle DECLEVE rappelle qu'une lettre d'informations est publiée environ tous les deux mois sur le site pour dresser le bilan des actions et programmes en cours.

Au niveau de la communication, Mlle DECLEVE indique que la Presse a fait paraître quelques articles sur le Syndicat dans le courant de l'année 2009, notamment pour les plus grands événements (Comités Syndicaux) ou pour les projets susceptibles d'intéresser le Grand public (Programme Intramuros et diagnostic des parcelles privées, Faune/Flore sur la Courtonne). L'équipe a également organisé des sorties scolaires avec

des collégiens et Lycéens, sur des thèmes variant en fonction des niveaux des élèves. Les sorties sont faites à la demande, l'équipe étant déjà mobilisée sur les programmes en cours.

Pour finir, Mlle DECLEVE demande à l'ensemble des membres du Comité Syndical s'ils ont reçu le second bulletin d'informations. Elle indique également qu'elle peut fournir des articles pour les insérer dans les bulletins municipaux (format informatique, écrit...).

III) AVANCEMENT DES DOSSIERS

1. PROGRAMME INTRAMUROS VILLES

M. SAINT laisse la parole à M. CHEVALIER, qui expose le bilan des travaux effectués sur l'année 2009. Il résume les travaux du programme d'entretien à savoir débroussaillage (dont l'enlèvement des repousses dans les murs), élagage, abattage d'arbres, traitement des espèces invasives, en particulier Renouée du Japon et Arbres à Papillons... Les travaux sont réalisés dans les villes principales du territoire à savoir Lisieux, Pont L'Évêque, Deauville/Trouville, Orbec (soutien technique) et Gacé, lorsque l'adhésion de la Communauté de communes sera officielle. Ces travaux, autrefois réalisés par les Communes et les Communautés de communes, ont été repris par le Syndicat. Au niveau des coûts par rapport à l'estimatif du mois de juin 2009, suite au marché passé en début d'année, le coût global est équivalent. Néanmoins, pris individuellement, les coûts annoncés sont nettement supérieurs pour Lisieux et Pont L'Évêque, notamment de part la présence de nombreux encombres dans le cours d'eau et un linéaire de Renouée du Japon conséquent. M. CHEVALIER indique que le linéaire de Renouée du Japon est important mais que seulement deux passages ont été réalisés en 2009, l'appel d'offres et le choix des entreprises (BAC Environnement à Lisieux et ASTA sur Pont L'Évêque et Deauville/Trouville) n'ayant pas permis les 6 passages requis. De plus, l'espèce s'est épuisée sur deux passages, qui étaient suivis par un rafraichissement des températures lors du dernier passage en octobre.

Pour l'année 2010, M. CHEVALIER indique que les coûts vont sans doute être bien plus élevés que ce qui a été validé en Comité Syndical du 22 juin 2009.

Lisieux	Pont l'Evêque	Deauville-Trouville	TOTAL
----------------	----------------------	----------------------------	--------------

2008	12570 €	/	/	12570 €	1 X Renouée
2009	16 526 €	4 705 €	4 320 €	25 551 €	2 X Renouée
2010 budget de base	23 000 €	11 500 €	9 350 €	43 850 €	6 X Renouée
2010 budget minimal	13 600 €	4 300 €	9 350 €	27 250 €	2 X Renouée

Pour 2009, le budget concorde avec ce qu'il était prévu.

Cette différence s'explique par le nombre de passages sur la Renouée du Japon, qui prend une part importante du budget sur Lisieux (13 000€ sur les 26 000€ prévus !) et sur Pont L'Évêque (9 000 € sur les 12 000€ prévus !).

Vis-à-vis de la Renouée du Japon, M. CHEVALIER indique que le Syndicat s'est rapproché du Conservatoire Botanique de Brest qui recherche des sites expérimentaux pour travailler sur l'éradication de l'espèce et qu'il serait intéressant de les rencontrer, notamment parce que sur Lisieux, les patches de Renouée sont innombrables, même hors berges de cours d'eau (SNCF, remblais...). Une réunion avec le conservatoire est prévue en Janvier 2010. En effet, par rapport au coût, il indique que les 6 passages par an doublent le coût total des travaux sur Lisieux et Pont L'Évêque. Néanmoins, M. ROUSSEL rappelle que même si elle est couteuse, la solution adoptée pour l'instant (débroussaillage 6 fois par an) est mise en œuvre car aucune autre solution n'a été présentée pour épuiser la plante. M. CHEVALIER en profite pour indiquer que les diagnostics des parcelles privées est en cours et qu'ils permettent de mettre à jour les patches de Renouée du Japon, généralement abandonnés par les propriétaires riverains, qui ne savent comment traiter cette invasion. Ce diagnostic permettra également d'assurer une cohérence au niveau des travaux d'entretien, très délicats et minutieux pour les plantes invasives. Il rappelle toutefois qu'il ne s'agit pas d'aller débroussailler les jardins des particuliers.

Au niveau du débroussaillage (hors Renouée), le linéaire est également important. M. CHEVALIER indique que les travaux se concentreront à l'avenir sur les centres-villes et non sur les périphéries, les subventions accordées sur ces travaux n'étant peut-être pas pérennes dans le temps.

2. PROGRAMME BLANGY PONT L'EVEQUE

Mlle DECLEVE indique que plusieurs tranches de travaux sont prévues pour ce programme : une première tranche sur la Touques en Domaine Public Fluvial, une seconde sur la Touques en Domaine Privé et une dernière sur la Calonne. Les travaux sont des travaux de restauration et d'entretien : pose d'abreuvoirs, clôtures, abattage d'arbres, enlèvement des déchets... Sur la première tranche, la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) a été déposée au mois de mai cette année et l'arrêté préfectoral validé au mois d'octobre. L'appel d'offres est en cours et la fin des consultations est prévue pour le 18 décembre 2009. Les travaux devraient pouvoir commencer à la fin de l'hiver, début du printemps 2010.

Dans le cadre de ce programme et durant la période d'instruction de la DIG (été 2009), des indicateurs de suivi ont été mis en place pour mesurer l'impact des aménagements sur le milieu. Le choix de stations expérimentales a été réalisé et l'état de référence a été mesuré (indice macroinvertébré (IBGN), diatomées (IBD), macrophytes (IBMR), physicochimie, hydromorphologie). Ces mêmes indicateurs seront réalisés 3 et 6 ans après les travaux. Pour le moment, ces indicateurs ont été mis en place sur des stations pour des mesures d'impact ponctuel mais des réflexions avec la CATER ont permis la recherche d'indices plus globaux sur un bassin versant complet (indice poissons, Ecrevisses...). Ces réflexions sont menées depuis cet été mais pour l'instant aucune méthodologie n'est applicable.

Concernant la seconde tranche des travaux sur la Touques en Domaine Privé, Mlle DECLEVE indique que la phase de contact avec les riverains est en cours. La DIG sera commune avec la tranche 3 sur la Calonne. D'ailleurs, le stade d'avancement sur la Calonne est identique. Mlle DECLEVE laisse la parole à M. CHEVALIER, qui indique que de nombreuses problématiques viennent entacher le programme. En effet, le projet de barrage à Saint Julien sur Calonne lancé par la Mairie de Pont L'Évêque depuis quelques années,

les travaux sur l'Autoroute A13, avec la création de boviducs non adaptés, les bassins des rétentions creusés via les travaux sur l'A13 qui atteignent la nappe, créent un climat de tension. De plus, l'application du décret pêche (L 435-5,) viennent perturber d'autant plus les riverains. M. CHEVALIER explique que l'ensemble de ces facteurs abouti à un « ras le bol » généralisé sur la Calonne malgré le fait que ses interventions auprès des riverains se passent relativement bien. Il explique en effet que la plupart des riverains sont d'accord en majorité pour payer les 10% demandés pour les aménagements de points d'abreuvements (abreuvoirs au cours d'eau) mais dès lors que le sujet pêche est abordé, une forte réticence se fait ressentir. Pour rappel, le L 435-5 indique que lorsque des travaux sont réalisés avec des fonds majoritairement publics (>50%) sur des terrains privés, ce qui sera le cas, le droit de pêche est partagé gratuitement entre l'AAPPMA locale et le propriétaire, pour une durée de 5 ans. La problématique sur la Calonne réside dans le fait que les propriétaires sont indemnisés avec les baux de pêche perçus (jusqu'à 1600€ annuels).

M. CHEVALIER ajoute que la Calonne ne sera pas un cas isolé : sur la Touques et l'Orbiquet, il faudra très certainement s'attendre à de telles réticences. Pour le moment, l'équipe du Syndicat organise des réunions sur ce sujet avec les fédérations de pêche, associations de pêche et AAPPMA concernées afin de trouver un compromis. Le programme est donc retardé en attendant d'avoir des réponses.

M. SAINT indique par ailleurs que la DDEA est ferme sur ses positions et que même si un texte est interprétable de différentes manières, il faudra s'aligner sur la décision de la DDEA du Calvados.

A la fin de l'exposé de M. CHEVALIER, Mlle DECLEVE indique qu'elle souhaiterait faire un point sur les érosions et la mise en place de protection de berge. En effet, elle rappelle que le Syndicat a, parmi ses compétences, la réalisation d'aménagement de confortement de berge pour remédier aux phénomènes d'érosion. Notamment, dans le cadre du Programme Blangy Pont L'Évêque, lors de la première tranche de travaux, il est prévu la réalisation de 175 ml de protection de berge au niveau du Camping de Pont L'Évêque. Après une visite de terrain avec M. MARIVINGT de la ville de Pont L'Évêque, afin de localiser et faire une estimation précise du volume des travaux, l'équipe a recentré son action sur les points les plus critiques où les berges s'écroulent.

Dans un second temps, et à leur demande, le Syndicat a participé à une réunion de terrain avec l'Agence de l'eau et le Conseil Régional, principaux financeurs afin de vérifier l'intérêt général des travaux. Ces visites sur le terrain ont permis de constater que ce n'est pas la première fois que de telles protections ont été mises en place. En effet, il y a une dizaine d'années, la ville de Pont L'Évêque avait déjà réalisé des travaux de confortement de berges, aujourd'hui totalement inefficaces (fascines emportées par le courant, localisation en ligne droite...). Aussi, la position de l'Agence de l'eau et du Conseil Régional est partagée : en effet, « quel intérêt de conforter la berge alors que la dynamique du cours d'eau est naturelle et continuera de toute façon ? Quel intérêt de réaliser des travaux très coûteux ? D'autant plus, que le camping est situé dans le lit majeur de la Touques...». En conclusion, il semblerait que les subventions accordées pour de tels travaux soient incertaines et puissent remettre en cause leur réalisation par le Syndicat, qui ne peut seul supporter leur coût (70 000€ estimés, ndlr).

Pour l'instant, aucune décision n'a été prise concernant le cas de l'érosion du camping de Pont l'Évêque.

Mlle DECLEVE indique, par ailleurs, que ce cas n'est pas isolé et que les travaux de confortement de berge doivent se restreindre à la protection des ouvrages, du type Pont, Route, qui ont un intérêt général clair et aucun intérêt économique. Mlle DECLEVE ajoute qu'elle fera un document technique pour expliquer les cas dans lesquels le syndicat peut intervenir financièrement. Dans tous les cas, les Elus peuvent compter sur

l'assistance technique de l'équipe qui n'hésitera pas à se déplacer (demande de devis, conseils techniques) tout en sachant que les frais pourront ne pas être supportés par le SMBVT.

3. PROGRAMME COURTONNE DONT POINT TECHNIQUE SUR LE PROJET DE RENATURATION

Mlle DECLEVE indique que le programme Courtonne a été lancé en avril cette année et terminé en septembre. Celui-ci a porté sur l'ensemble du bassin versant en traitant notamment les petits affluents. Il consistait à faire l'étude de l'état des berges, du cours d'eau et de la ripisylve afin de définir un programme de travaux restauration et entretien, mais également le diagnostic des ouvrages. Mlle DECLEVE indique que c'est la problématique majeure sur le bassin versant. Le Bassin comptabilise 103 ouvrages dont 80 infranchissables !

Elle indique que dans le cadre de cette problématique, un projet de renaturation a été lancé à Courtonne la Meurdrac pour le contournement d'un vannage infranchissable. M. CHAUVEAU est présent à la réunion, il est le propriétaire des parcelles sur lesquelles le projet va être réalisé. Ce projet a fait l'objet d'études préalables (profils en long, en travers, pédologie, topographie...) et le montage des dossiers réglementaires est quasiment achevé, puisque les résultats des études préalables qui vont y être inclus sont prévus pour le 24 décembre 2009. Mlle DECLEVE indique que les procédures d'instruction sont longues, notamment pour le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau (8 mois). Concernant le projet, il s'inclura dans le programme de restauration et d'entretien de la Courtonne. Un programme plus global sera mis en place pour les autres ouvrages dans des priorités établies : Cours principal de la Courtonne, Cours de la Marolles et de la Courtonnel, affluents avec présence d'Ecrevisses à Pieds Blancs, autres affluents. Au sujet des ouvrages, Mlle DECLEVE indique que M. CAUDRON reprendra les éléments au point technique proposé (IV).

Pour finir sur le projet de renaturation, Mlle DECLEVE ajoute qu'une réunion avec les partenaires du Syndicat (Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général, Fédération de pêche...) sera organisée, notamment en ce qui concerne le financement du projet et la maîtrise d'ouvrage. Elle indique que le coût estimatif du projet est compris dans une fourchette de 120 000€ - 220 000€ en fonction du tracé.

Mlle DECLEVE présente les coûts des travaux de restauration et d'entretien :

Gestion de la végétation rivulaire	87 790,00 €
Enlèvement des encombres perturbateurs	3 300,00 €
Gestion de la divagation du bétail dans les cours d'eau	186 457,50 €
Mise en place de protection de berge	1 800,00 €
TOTAL	279 347,50 €

Les principaux postes de dépense sont la gestion de la divagation du bétail. Mlle DECLEVE indique que 19km de clôtures seront mises en place, sur les 110 km de berge, en accord avec les propriétaires exploitants, notamment au niveau des sources, particulièrement soumises à l'impact du piétinement. Le deuxième poste de dépense concerne l'entretien de la végétation rivulaire, délaissé par les propriétaires et très vieillissante et instable dans certains secteurs. Par ailleurs, elle note la présence de nombreuses décharges sauvages, notamment sur les cours d'eau temporaires...

Le tableau est détaillé par type d'intervention comme suit :

Type de travaux	Unité	Prix unitaire moyen	Nombre	Coût
Gros élagage	ml	15,00 €	0	0,00 €
Débroussaillage	ml	3,00 €	0	0,00 €
Abattage d'arbre (D>40 cm)	U	80,00 €	349	27 920,00 €
Abattage d'arbre (D<40 cm)	U	35,00 €	1085	37 975,00 €
Emondage têtards	U	80,00 €	272	21 760,00 €
Renouée	ml	3,00 €	45	135,00 €
Extraction manuelle d'embâcles	U < 1 m3	15,00 €	20	300,00 €
Extraction câblage / treillage d'embâcles	U > 1 m3	75,00 €	40	3 000,00 €
Fourniture et pose de clôtures classiques	ml	4,50 €	10641	47 884,50 €
Fourniture et pose de clôtures électriques	ml	3,50 €	8878	31 073,00 €
Fourniture et pose d'abreuvoirs classiques	ml	1 300,00 €	25	32 500,00 €
Fourniture et pose de pompe de prairie	U	700,00 €	50	35 000,00 €
Aménagement de passage à gué	U	1 000,00 €	40	40 000,00 €
Protection de berge (lit de branches)	m ²	50,00 €	30	1 500,00 €
Protection de berge (Peigne)	m ²	60,00 €	5	300,00 €
TOTAL				279 347,50 €

Au final, le budget pour le programme Restauration et Entretien s'élève à près de 280 000€ HT alors que le prévisionnel était de 200 000€ HT. Mlle DECLEVE indique bien entendu que ce sont des coûts théoriques et qu'ils pourront être revus à la baisse lors de la réception des dossiers d'appels d'offres des entreprises. M. SAINT demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des questions par rapport à ce programme. Il estime que la somme de 80 000€ supplémentaires est justifiée sur cette rivière qui n'a jamais fait l'objet de travaux. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que cette somme est répartie sur 3 années. Mlle DECLEVE fera le bilan des coûts engendrés par les programmes pour donner un ordre d'idée pour 2010, 2011 et 2012.

4. PROGRAMME PAQUINE

Mlle DECLEVE laisse ensuite la parole à M. CHAMBOEUF, afin de présenter le programme Paquine.

Il indique que la totalité du cours principal et des affluents de la Paquine a été diagnostiqué (environ 40 km de cours d'eau). Les deux principales dégradations sont le piétinement par le bétail et la présence de nombreux ouvrages interrompant la continuité écologique. 18 ouvrages ont été recensés sur le cours principal dont 7 infranchissables et une soixantaine d'ouvrages de tout type (buses, arches...) sur les affluents.

Comme pour le programme Courtonne, il a été décidé d'intervenir en priorité sur le piétinement des berges en installant des dispositifs d'abreuvement pour le bétail, confortés par la mise en place de clôtures le long des zones piétinées.

Une partie des travaux sera également dédiée à l'abattage d'arbres, répartis en priorité sur les secteurs les plus vieillissants et également lorsque les arbres présentent des signes d'instabilité en berge.

En ce qui concerne la restauration de la continuité écologique, il apparaît important de fixer des priorités sur les secteurs. Le choix des sites devra être établi à l'aide de relevés faunistiques sur les cours d'eau, en particulier pour déterminer l'éventuelle présence d'écrevisses à pieds blancs. Un projet sera établi en partenariat avec les collaborateurs habituels, notamment Agence de l'eau, Conseil Régional mais aussi Fédération de pêche, AAPPMA, Agence Routière...

M. CHAMBOEUF présente les coûts du programme de restauration et d'entretien :

Gestion de la végétation rivulaire	27 320,00 €
Enlèvement des encombres perturbateurs	600,00 €
Gestion de la divagation du bétail dans les cours d'eau	111 850,00 €
Mise en place de protection de berge	0,00 €
TOTAL	139 770,00 €

Au niveau financier, le premier estimatif établi à la suite du diagnostic est d'environ 139 770 € HT et dépasse le budget prévisionnel qui était de 120 000 € HT.

Même si le budget dépasse le budget prévisionnel de 20 000€, M. CHAMBOEUF indique qu'il a réduit le coût en sélectionnant les arbres pour l'abattage, dont le nombre a été revu à la baisse. Par ailleurs, le coût actuel est établi en prenant comme base le coût de la mise en place d'un abreuvoir au cours d'eau (1300€), plus élevé que celui de l'installation de pompes de prairies (600€). En effet, la pose de ces dernières sera privilégiée tout comme les bacs gravitaires (300€) lorsque les conditions le permettent. M. CHAMBOEUF indique que, comme pour le programme Courtonne, ce sont des coûts théoriques et qu'ils pourront être revus à la baisse lors de la réception des dossiers d'appels d'offres des entreprises.

Le tableau est détaillé par type d'intervention comme suit :

Type de travaux	Unité	Prix unitaire moyen	Nombre	Coût
Gros élagage	ml	15,00 €	0	0,00 €
Débroussaillage	ml	3,00 €	0	0,00 €
Abattage d'arbre (D>40 cm)	U	80,00 €	83	6 640,00 €
Abattage d'arbre (D<40 cm)	U	35,00 €	467	16 345,00 €
Emondage têtards	U	80,00 €	33	2 640,00 €
Renouée	ml	3,00 €	18	54,00 €
Balsamine de l'Himalaya	ml	3,00 €	547	1 641,00 €
Extraction manuelle d'embâcles	U < 1 m3	15,00 €	20	300,00 €
Extraction câblage / treuillage d'embâcles	U > 1 m3	75,00 €	4	300,00 €
Fourniture et pose de clôtures classiques	ml	4,50 €	3300	14 850,00 €
Fourniture et pose de clôtures électriques	ml	3,50 €	0	0,00 €
Fourniture et pose d'abreuvoirs classiques	U	1 300,00 €	45	58 500,00 €
Restauration d'abreuvoirs	U	500,00 €	3	1 500,00 €
Fourniture et pose de pompe de prairie	U	700,00 €	20	14 000,00 €
Aménagement de passage à gué	U	1 000,00 €	23	23 000,00 €
Protection de berge (lit de branches)	m ²	50,00 €	0	0,00 €
Protection de berge (Peigne)	m ²	60,00 €	0	0,00 €
TOTAL				139 770,00 €

M. SAINT demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des questions par rapport à ce programme. Il estime que la somme de 20 000€ supplémentaires est raisonnable vu que le poste de dépense principal (aménagement des points d'abreuvements) sera certainement revu à la baisse par l'aménagement de pompes de prairie, deux fois moins coûteuse que les abreuvoirs. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que cette somme est répartie sur 3 années. Mlle DECLEVE fera le bilan des coûts engendrés par les programmes pour donner un ordre d'idée pour 2010, 2011 et 2012.

5. RUISSEAU DES OUVRES A DEAUVILLE

M. CHEVALIER rappelle le contexte du ruisseau des Ouvres : zones urbaines située entre 2 hippodromes (un à l'amont et l'autre à l'aval), fort engorgement, pente quasi nulle, tronçons souterrains, intérêt écologique faible.

Le manque d'entretien du ruisseau crée un risque d'inondation en cas de fortes pluies.

Le Syndicat apporte une aide à la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de Cœur Côte Fleurie pour des travaux de curage. Si ce type de travaux ne fait ni partie des attributions ni des compétences techniques du Syndicat, il est tout de même nécessaire de venir en aide à la Communauté de Communes, au moins sur certains plans (étude diagnostic, marchés publics, suivis des travaux...). Pour cela, le Syndicat s'est immergé dans les dossiers et les procédures législatives et techniques, en se rapprochant également d'Entreprises spécialisées afin d'obtenir des coûts.

Une analyse des vases en 2 points de prélèvements a également été réalisée et seul un élément dépasse le seuil légal. D'après le Laboratoire, il est techniquement difficile de descendre en dessous de ce seuil pour ce composé (l'Antimoine).

A ce jour, les Elus sont sur le point de se prononcer afin de valider la réalisation des travaux et une réunion de présentation est prévue.

Le Syndicat réfléchit également à des solutions alternatives ou futures après curage, via notamment la pose d'épis déflecteurs en génie végétal afin de recréer un écoulement qui assurerait un autocurage. Cette solution est appliquée avec succès dans l'agglomération du Havre et une visite de terrain à Deauville est prévue avec les concepteurs. M. CHEVALIER estime que lorsque l'état est aussi dégradé et que des travaux de curage extrêmement lourds et coûteux sont prévus, une solution « douce » et économique, qui permettrait en plus d'améliorer l'habitat (banquettes végétalisées) est une opportunité.

IV) MODALITÉS D'INTERVENTION DU SYNDICAT CONCERNANT LA PROBLEMATIQUE OUVRAGES ET LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

M. SAINT explique globalement le contexte en rappelant que le Syndicat dispose des compétences pour les diagnostics ouvrages mais que le financement doit laisser transparaître une opération blanche pour le SMBVT. Il laisse la parole à M. CAUDRON de la CATER afin de spécifier le rôle du Syndicat vis-à-vis des ouvrages.

M. CAUDRON explique qu'une réflexion est menée sur l'ensemble de la Basse Normandie pour définir le rôle des maitres d'ouvrage vis-à-vis des programmes continuité écologique. Il pense que cette réflexion est à développer sur le bassin de la Touques, où le nombre d'ouvrages est particulièrement impressionnant sur certains bassins (103 sur le Bassin de la Courtonne, 80 ouvrages environ sur le bassin de la Paquine !). Il insiste sur le fait que le programme doit accentuer les travaux sur les affluents, dont la richesse biologique n'est plus à démontrer.

Actuellement, une orientation nationale porte sur la continuité écologique (faune aquatique, dont les poissons, et sédiments), notamment, l'Etat a mis en place un plan d'action, porté par la DIREN et l'ONEMA, dont l'échéance est fin 2012. Dans ce plan, qui fait suite au Grenelle de l'environnement, une liste d'ouvrages prioritaires a été défini (environ 30 à 40 ouvrages par département) pour lesquels les travaux doivent être engagés avant fin 2012.

En parallèle de cette réflexion, le Syndicat et la CATER se sont interrogés sur leur organisation en matière de programmes, puisque certains ouvrages entrent dans la liste des ouvrages prioritaires. Pour cela, une réunion sera organisée mi-janvier 2010 pour faire le point et s'accorder sur les programmes.

M. CAUDRON rappelle qu'il est intéressant que ce soit l'équipe du SMBVT qui réalise les diagnostics ouvrages. En effet, certains ouvrages comme les ouvrages routiers et SNCF ne sont pas pris en compte par

l'Etat dans la définition des priorités et du plan d'actions : il n'y a pas d'ouvrages routiers parmi les 30/40 ouvrages prioritaires du département du Calvados.

Il présente tout d'abord les différents types d'ouvrages : Seuils, Vannages, Ouvrages routiers / SNCF (buses, pont, arches, dalot...) et les Ouvrages sur chemins privés/agricoles (buses, arches, dalot...). Vis-à-vis des financements, ils concernent les partenaires habituels du Syndicat (AESN, CR, CG) mais également les pêcheurs lorsqu'il y a un enjeu piscicole fort sur un bassin. M. CAUDRON indique que les propositions d'aménagement dans le cadre d'un programme global peuvent être effectuées par l'Equipe, de même que les négociations auprès des propriétaires. Néanmoins, la maîtrise d'ouvrage pourra être portée par la Fédération de pêche, notamment pour les bassins à fort enjeu piscicole, ce qui serait un avantage certain puisque une DIG n'est pas nécessaire dans ce cas, les Fédérations de pêche étant des Associations.

M. CAUDRON ajoute que pour le SMBVT, les travaux sur les ouvrages doivent être une opération blanche, donc le solde de financement devra être partagé entre le propriétaire, éventuellement la Fédération de pêche...

V) DELIBERATION CONTRAT « SITE ATELIER HYDROMORPHOLOGIQUE BASSIN DE LA CALONNE » :

M. SAINT présente la démarche de l'Agence de l'eau qui s'est portée sur la réalisation de sites ateliers hydromorphologiques. Une sélection de 10 sites sur le Bassin Seine Normandie a été effectuée, dont le bassin de la Calonne, qui a été choisi de part son intérêt écologique, notamment son fort potentiel piscicole car la Calonne est l'un des affluents principaux de la Touques et est reconnue comme site de reproduction majeur pour la Truite de mer. Ce site atelier concernera la Calonne dans son intégralité : la haute Calonne située sur la Communauté de communes de Cormeilles dans l'Eure et la basse Calonne située sur la Communauté de communes de Blangy Pont L'Évêque dans le Calvados. Le but du projet est de restaurer la continuité écologique de ce cours d'eau en travaillant sur les ouvrages qui font, entre autres, obstacle à la migration des poissons. Cette proposition a été établie après de nombreuses discussions avec l'ONEMA en particulier.

Le contrat de la Calonne est donc un document fédérateur qui unit l'Agence de l'eau avec *deux maîtres d'ouvrages* situés sur la cette rivière :

- *la Communauté de communes de Cormeilles* dans l'Eure, qui a réalisé depuis 10 ans des travaux de restauration et d'entretien conséquents et qui s'apprête à réaliser sa 4^{ème} tranche de travaux sur les ouvrages hydrauliques,
- *le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques* dans le Calvados, les ouvrages se situant sur la Commune de Bonneville la Louvet → **En Maitrise d'Ouvrage déléguée.**

La Commune de Bonneville la Louvet est favorable à la présence du SMBVT dans ce Contrat.

M. SAINT rappelle qu'au niveau financier, et dans le cadre de ce contrat, les taux de subventions sont de 100%, aussi le Syndicat ne s'engagera pas financièrement dans ces travaux.

Après la présentation du Contrat en Bureau par M. ROUSSEL de l'Agence de l'eau, une discussion avait eu lieu pour connaître les rôles exacts du Syndicat. Des avenants avaient donc été annexés au premier jet pour redéfinir les rôles. Aussi, le Syndicat :

- assurera la Maîtrise d'ouvrage déléguée sur la réalisation des travaux sur les ouvrages,
- participera aux actions de communications au niveau du bassin (bilan à l'échelle du bassin de la

Calonne, bilan de l'impact des travaux).

M. SAINT indique que ce contrat est une opportunité à saisir. En effet, il permet de se rapprocher de la Communauté de communes de Cormeilles avec M. Hervé MORIN, son Président. M. ROLAND et M. ROUSSEL de l'Agence de l'eau estiment que c'est une chance à saisir, notamment parce que les taux de subventions sont maximaux (100%).

M. SAINT demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des questions. Le Comité Syndical vote à l'unanimité pour que M. SAINT représente le Syndicat pour signer ce contrat et participer à l'ensemble des démarches associées.

VI) DELIBERATION SUR LE POURCENTAGE DE PARTICIPATION DES RIVERAINS SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAUX

M. SAINT rappelle que dans le cadre de la mise en place des programmes de restauration et entretien, et notamment lors de la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), une participation financière des riverains sur le montant des travaux peut être demandée. En effet, vu le Code de l'environnement et notamment l'article L215-14, qui indique que les travaux d'entretien des cours d'eau doivent être réalisés par les propriétaires riverains, il apparaît logique de demander une participation, ne serait-ce que symbolique.

M. SAINT laisse la parole à Mlle DECLEVE. Elle indique que plusieurs réflexions ont été menées sur ce sujet, puisque les taux appliqués ne sont pas identiques entre les Collectivités de Basse Normandie. Par rapport aux programmes en cours, l'équipe s'est donc basé sur une participation financière des riverains sur les aménagements d'abreuvement (abreuvoirs, pompes de prairie et bacs) à hauteur de 10%, qui est la moyenne sur la région. Cette participation reste correcte ; les couts moyens des aménagements sont les suivants :

- abreuvoirs 1300€ → participation : 130€
- pompes de prairie 600€ → participation : 60€
- bacs gravitaires 300€ → participation : 30€

Tout en sachant que les deux derniers aménagements seront nettement privilégiés. L'équipe a également estimé que la participation financière à ces points d'abreuvements permettra au riverain de mieux s'approprier les ouvrages et donc de les entretenir.

La participation aux frais de mise en place de clôtures a été abandonnée, l'équipe estimant que des propriétaires n'allaient pas payer pour des clôtures sur des cours d'eau jugées temporaires (ce qui est le cas sur la majorité des linéaires de clôtures à mettre en place sur les bassins Courtonne et Paquine).

Mlle DECLEVE demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des questions. M. SAINT propose la délibération indiquant un pourcentage de participation de 10% sur les aménagements d'abreuvement, sachant que cette décision pourra très bien être revue en fonction des réactions des propriétaires riverains sur les programmes en cours (Touques, Calonne, Paquine, Courtonne). Le Comité syndical vote à l'unanimité.

VII) DELIBERATION INDEMNITE STAGIAIRE

M. SAINT reprend la parole pour indiquer qu'un stagiaire était venu pendant 4 mois entre avril et juillet 2009 pour participer à l'étude diagnostic sur la Courtonne. Mlle DECLEVE indique que M. CORDOUEN a fait un très bon travail, notamment une étude diagnostic complète du terrain réalisé pendant le stage et des propositions de gestion, la définition des enjeux du territoire... Elle ajoute que ce dernier a été embauché en tant que Technicien de rivière sur le Beuvron à SAINT JAMES (50) et que son stage sur la Touques a été un atout à sa candidature pour ce poste.

Dans le cadre de ce stage, M. SAINT demande aux membres du Comité Syndical s'ils sont d'accord pour allouer une prime de stage à M.CORDOUEN au vu de son travail, prime qui s'élèverait à 400€. Les membres du comité Syndical sont d'accord à l'unanimité.

VIII) DELIBERATION PRIME

M. SAINT annonce qu'il a proposé au dernier bureau, l'attribution d'une prime exceptionnelle pour l'ensemble de l'équipe. Il estime que les objectifs fixés ont été remplis et même dépassés et que tous les programmes et dossiers ont été abordés même si pour le moment, il n'y a pas eu de travaux de commencés.

Les primes accordées sont les suivantes :

- 60% du salaire mensuel brut moyen à Mlle DECLEVE, soit 1169.30€,
- 40% du salaire mensuel brut moyen à Mlle MORIN, soit 269,62€,
- 40% du salaire mensuel brut moyen à M. CHAMBOEUF, au prorata temporis, soit 428.68€,
- 40% du salaire mensuel brut moyen à M. CHEVALIER, soit 724.51€.

Aussi, M. SAINT propose aux membres du Comité Syndical l'attribution d'une prime pour chacun. Les membres du Comité Syndical votent à l'unanimité.

IX) DELIBERATION ACHAT IMPRIMANTE PHOTOCOPIEUR

Mlle DECLEVE explique que l'achat d'une nouvelle imprimante à la place de l'actuelle s'avère nécessaire, vus les documents que le Syndicat doit produire, notamment les études diagnostics, les rapports de DIG, etc. Plusieurs prestataires ont fait l'objet d'une mise en concurrence afin de comparer les différents prix proposés pour les mêmes types de produits. Pour le moment, un remplacement s'élève à 5000€ à engager (et non 2000€ comme cela était indiqué par erreur sur le projet de délibération), après reprise de l'imprimante actuelle. Cette somme sera inscrite au budget de l'année 2010 pour l'achat de la nouvelle imprimante couleur.

X) POINT SUR LES ADHESIONS

M. SAINT explique que lors de la dernière réunion de Bureau, les membres du Bureau ont souhaité que les démarches d'adhésion s'accélérent pour la Communauté de Communes de Gacé (dont la décision a été prise en avril 2009) et la Commune de Notre Dame de Courson, qui sont d'accord sur le principe.

Par ailleurs, M. SAINT indique qu'il est en contact avec la Préfecture et la Sous-préfecture pour déterminer les modalités d'adhésion au SMBVT, notamment pour les Communautés de communes drainées par plusieurs bassins versants, comme CC LIVAROT et CAMEMBERT. Il ajoute qu'il est important de connaître l'intention des Communautés de communes avant leur adhésion, pour éviter les rétractations de dernière minute. M. SAINT rappelle qu'il était plus logique de regrouper l'ensemble des adhésions, sachant que les modalités d'adhésion sont assez lourdes (prise de compétence « Rivière » par la Communauté de communes puis par les communes ...).

Le Bureau avait alors exprimé son inquiétude vis-à-vis des adhésions qui tardaient et l'éventuelle rétractation des collectivités qui sont déjà d'accord pour entrer dans le Syndicat. Il était en effet nécessaire de faire avancer la procédure dès maintenant, tout en connaissant les modalités.

Par ailleurs, l'ensemble des Communautés de communes (ou à défaut Communes) va être relancé pour éviter une nouvelle procédure de modifications des statuts 2 mois après.

XI) DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Mlle DECLEVE présente en résumé les principales dépenses qui seront réalisées pour les années à venir dans le cadre des différents programmes de travaux : Intramuros Villes, Blangy Pont L'Évêque (3 tranches), Courtonne et Paquine.

PROGRAMME	2009	2010	2011	2012	TOTAL
BLANGY PONT L'EVEQUE - TRANCHE 1 (TOUQUES DPF)	-	73 877,72 €	73 877,72 €	73 877,72 €	221 633,15 €
BLANGY PONT L'EVEQUE - TRANCHE 2 (TOUQUES PRIVÉE)	-	5 950,10 €	5 950,10 €	5 950,10 €	17 850,30 €
BLANGY PONT L'EVEQUE - TRANCHE 3 (CALONNE)	-	79 014,93 €	79 014,93 €	79 014,93 €	237 044,80 €
PROGRAMME INTRAMUROS	25 551,00 €	43 850,00 €	11 345,00 €	-	80 746,00 €
PROGRAMME COURTONNE	-	111 366,54 €	111 366,54 €	111 366,54 €	334 099,61 €
PROGRAMME PAQUINE	-	55 721,64 €	55 721,64 €	55 721,64 €	167 164,92 €
	25 551,00 €	369 680,93 €	337 275,93 €	325 930,93 €	1 058 438,79 €

Mlle DECLEVE indique les couts en sections d'investissement et de fonctionnement :

SECTION	2010	2011	2012	TOTAL
INVESTISSEMENT	325 830,93 €	325 830,93	325 930,93 €	977 492,79 €
FONCTIONNEMENT	43 850 €	11 345 €	À VOIR	55 195 €

Au final, le budget en investissement sera supérieur à celui du budget 2009 de 300 671€.

M. SAINT propose alors que pour que l'équilibre du budget soit atteint, plutôt que de faire un emprunt, d'augmenter les cotisations des Communautés de communes et des Communes à hauteur de 0,25€/ par habitant Bassin Versant soit 22 500€ supplémentaire au budget. Cette proposition sera faite lors du vote du budget au prochain Comité Syndical.

XII) QUESTIONS DIVERSES

M. SAINT intervient en dernier lieu pour indiquer qu'en début de séance, il a ajouté à l'ordre du jour le vote de décisions modificatives sur des frais d'études, dont le budget de départ a été dépassé, puisque l'analyse des vases pour la Communauté de communes de Cœur Côte Fleurie a été prise en charge par le Syndicat, après décision du Bureau, et sur un trop perçu de subventions par l'Agence de l'eau.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il y a lieu d'appliquer les modifications suivantes car lors de l'élaboration du budget primitif 2009 ces dépenses n'ont pas été prévues ou ont été dépassées. Il est proposé à présent d'approuver la décision modificative comme suit :

Au BP : 0.00€ ; Dépenses réelles : 988.00€, correspondant au reversement d'un trop versé sur deux subventions.de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Section de fonctionnement :

Imputations		Décision modificative
022	Dépenses imprévues	- 1000 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1000 €

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

De même, il y a lieu d'appliquer les modifications suivantes :

Au BP : 5000.00€ ; Dépenses réelles : 6755.07€, soit une différence de -1755.07€.

Section d'investissement :

Imputations		Décision modificative
020	Dépenses imprévues	- 1755.07€
2031	Frais d'études	+ 1755.07€

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

M. SAINT demande aux délégués s'ils ont d'autres questions. Il en profite pour reparler de la thématique Ragondins et Rats musqués. Il indique qu'en aucun cas, le Syndicat ne se substituerait aux associations en charge du piégeage mais aurait un rôle de coordonnateur entre les structures concernées.

Le Comité Syndical est clôturé à 20h30 par le Président.